



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Vendredi 16 juillet 1965

Trente-neuvième session

à 10 h 10

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 28 de l'ordre du jour:	
Services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme	
Rapport du Comité social	187
Point 27 de l'ordre du jour:	
Rapport de la Commission de la condition de la femme	
Rapport du Comité social	187
Point 17 de l'ordre du jour:	
Rapport de la Commission de statistique	
Rapport du Comité économique	188
Point 21 de l'ordre du jour:	
Dessalement de l'eau dans les pays en voie de développement	
Rapport du Comité économique	188
Point 22 de l'ordre du jour:	
Coopération internationale en matière de cartographie	
Rapport du Comité économique	188
Point 13 de l'ordre du jour:	
Rapports des commissions économiques régionales (<i>fin</i>)	189

Président : M. A. MATSUI (Japon).

Présents :

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil: Algérie, Argentine, Autriche, Canada, Chili, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Irak, Japon, Luxembourg, Pakistan, Pérou, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Les représentants des Etats suivants, membres supplémentaires des comités de session: Cameroun, Danemark, Ghana, Inde, Iran, Madagascar, Mexique, République-Unie de Tanzanie.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Australie, Bulgarie, Grèce, Italie, Philippines, Suède.

Les observateurs des Etats non membres suivants: République fédérale d'Allemagne, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Organisation mondiale de la santé.

POINT 28 DE L'ORDRE DU JOUR

Services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme (E/4023)

RAPPORT DU COMITÉ SOCIAL (E/4089 et Corr.1)

1. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner successivement les deux projets de résolutions A et B, qui figurent au paragraphe 20 du rapport du Comité social (E/4089 et Corr.1).

A. EDUCATION CIVIQUE ET POLITIQUE DE LA FEMME

2. M^{me} KASTALSKAĀ (Union des Républiques socialistes soviétiques) est d'avis que l'organisation sur le plan régional, aussi bien que sur les plans national et local, de cycles d'étude sur la participation de la femme aux affaires publiques aurait beaucoup d'utilité, et c'est pourquoi elle propose d'insérer au paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution les mots « sur le plan régional ».

3. Sir Samuel HOARE (Royaume-Uni) rappelle que la délégation du Royaume-Uni a expliqué à la 515^e séance du Comité social pourquoi les mots « sur le plan régional » n'avaient pas leur place dans ce contexte; il souligne que leur insertion dans le paragraphe romprait l'équilibre du projet de résolution.

Par 10 voix contre 3, avec 2 abstentions, la proposition de l'Union des Républiques socialistes soviétiques est rejetée.

Par 16 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de résolution A est adopté.

B. SERVICES CONSULTATIFS DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME

A l'unanimité, le projet de résolution B est adopté.

POINT 27 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport de la Commission de la condition de la femme (E/4025)

RAPPORT DU COMITÉ SOCIAL (E/4088)

4. M. WILLIAMS (Etats-Unis d'Amérique) fait observer qu'il y a un nombre disproportionné de femmes parmi les analphabètes dans le monde. De plus, la condition de la femme est inférieure à celle de l'homme dans bien des régions du monde, et le niveau d'évolution auquel elle peut aspirer est fortement limité, dès la naissance, par la législation, la coutume, la pratique et l'usage.

5. La femme est la gardienne de la culture dans la société; une analyse attentive ferait probablement apparaître une relation directe entre le degré d'évolution des pays développés et le niveau d'activité et de responsabilité que les femmes ont atteint dans ces pays. Sans être plus limitées que celles des hommes, les aspirations des femmes sont cependant beaucoup plus difficiles à réaliser.

6. En discutant le rôle et les fonctions du Conseil ainsi que l'établissement d'un ordre de priorité, presque toutes les délégations ont beaucoup parlé des questions économiques mais n'ont formulé que peu d'observations au sujet des problèmes sociaux. Cela semblerait indiquer que, pour de nombreuses délégations, la condition de la femme

ne mérite pas de figurer en bonne place sur la liste des questions d'une importance capitale qui méritent de retenir immédiatement l'attention du Conseil. C'est un point de vue que la délégation des Etats-Unis ne peut partager; elle estime qu'à mesure que l'on progresse dans le domaine économique, il importe de prendre des mesures pour élaborer et mettre en œuvre des programmes en vue d'aider les femmes du monde entier à obtenir l'égalité en ce qui concerne les possibilités qui leur sont ouvertes, et contribuer ainsi plus efficacement au progrès de l'humanité.

7. La Commission de la condition de la femme a fait œuvre hautement utile, notamment en établissant des normes internationales, ainsi qu'en effectuant des études et formulant des recommandations concernant les droits politiques de la femme et la condition de la femme en droit privé, tant en ce qui concerne le régime de la famille que celui des biens. En fait, la Commission, et aussi l'Assemblée générale, sont allées plus loin en commençant à se préoccuper des entraves réelles à l'accession de la femme à une véritable égalité, notamment dans les domaines de l'enseignement, de l'emploi et des conditions de travail, et en se préoccupant aussi du rôle de la femme dans la vie publique à tous les niveaux, et des relations qui existent entre la condition de la femme et la planification familiale. La Commission a instauré une collaboration avec l'OIT, l'UNESCO et la Direction des affaires sociales de l'ONU; elle leur a fait prendre plus clairement conscience de la nécessité de déployer des efforts spéciaux dans de nombreux pays pour assurer la promotion de la femme et elle a insisté pour que soient prises sur le plan pratique des mesures que seuls peuvent prendre les gouvernements.

8. La délégation des Etats-Unis a pris note avec grand intérêt des plans dont le Directeur général de l'UNESCO a parlé à la 1375^e séance; ces plans pourraient fort bien faire partie intégrante d'une campagne générale en vue de faire adopter un programme de promotion de la femme par l'ensemble des organismes des Nations Unies. Mais il faut encore intensifier les efforts; le Gouvernement des Etats-Unis souhaite sincèrement — et espère que ce sentiment est partagé par d'autres gouvernements — que les programmes destinés à favoriser le progrès de la femme soient renforcés et améliorés.

9. Le PRÉSIDENT met aux voix successivement les neuf projets de résolution A à I, qui figurent au paragraphe 39 du rapport du Comité social (E/4088).

A. RAPPORT DE LA COMMISSION

A l'unanimité, le projet de résolution A est adopté.

B. DROITS POLITIQUES DE LA FEMME

A l'unanimité, le projet de résolution B est adopté.

C. CRÉATION DE CENTRES DE FORMATION DE GROUPES D'ANIMATRICES ET DE CADRES FÉMININS COMPÉTENTS

A l'unanimité, le projet de résolution C est adopté.

D. COOPÉRATION SUR LE PLAN RÉGIONAL ENTRE LES COMMISSIONS NATIONALES DE LA CONDITION DE LA FEMME ET LES ORGANISMES NATIONAUX EXISTANTS QUI S'OCCUPENT DES MÊMES PROBLÈMES

A l'unanimité, le projet de résolution D est adopté.

E. UTILISATION DES RESSOURCES DISPONIBLES POUR LE PROGRÈS DE LA FEMME DANS LE CADRE DES PROGRAMMES D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET AUTRES

A l'unanimité, le projet de résolution E est adopté.

F. CONDITION DE LA FEMME EN DROIT PRIVÉ

A l'unanimité, le projet de résolution F est adopté.

G. FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE DES FEMMES

A l'unanimité, le projet de résolution G est adopté.

H. L'ALPHABÉTISATION ET L'ÉDUCATION PERMANENTE DES FEMMES

A l'unanimité, le projet de résolution H est adopté.

I. ACCÈS DES JEUNES FILLES ET DES FEMMES AUX DIVERSES FORMES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET A L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

A l'unanimité, le projet de résolution I est adopté.

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport de la Commission de statistique (E/4045)

RAPPORT DU COMITÉ ÉCONOMIQUE (E/4086)

10. Le PRÉSIDENT met aux voix les projets de résolutions I et II, qui figurent au paragraphe 5 du rapport du Comité économique (E/4086).

I. PROGRAMME DE RECENSEMENT MONDIAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION EN 1970

A l'unanimité, le projet de résolution I est adopté.

II. RAPPORT DE LA COMMISSION DE STATISTIQUE

A l'unanimité, le projet de résolution II est adopté.

POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR

Dessalement de l'eau dans les pays en voie de développement (E/4006, ST/ECA/82, ST/ECA/86)

RAPPORT DU COMITÉ ÉCONOMIQUE (E/4095)

11. Le PRÉSIDENT met aux voix le projet de résolution qui figure au paragraphe 5 du rapport du Comité économique (E/4095).

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.

POINT 22 DE L'ORDRE DU JOUR

Coopération internationale en matière de cartographie (E/4057, E/4087)

RAPPORT DU COMITÉ ÉCONOMIQUE (E/4096)

12. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à se prononcer sur la recommandation et le projet de résolution qui figurent respectivement aux paragraphes 4 et 6 du rapport du Comité économique (E/4096).

La recommandation est adoptée.

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR**Rapports des commissions économiques régionales
(E/4004 ; E/L.1083/Rev.1) (fin)**

13. M. DJOUDI (Algérie), présentant le projet de résolution révisé de l'Algérie et du Gabon (E/L.1083/Rev.1) relatif au rapport de la Commission économique pour

l'Afrique, explique que le texte initial a été modifié pour répondre aux objections formulées par certaines délégations.

A l'unanimité, le projet de résolution révisé est adopté.

La séance est levée à 10 h 50.